



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immatriculation

Question écrite n° 118481

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le dossier des utilisations illicites de plaques minéralogiques de véhicules. En effet, de nombreuses personnes ayant cédé leur voiture continuent à être considérées comme propriétaires et reçoivent toujours des contraventions, pour des infractions non commises. Des menaces d'huissiers sont aussi envoyées à ces personnes. Une annonce de plusieurs améliorations avait été faite par le dépôt d'un texte de loi, qui ne semble pas avancer. Certaines situations perdurent depuis des mois et ne semblent pas se résoudre. Elles occasionnent des difficultés très graves pour les familles et les plongent dans un profond désarroi, notamment financier. Il serait utile et intéressant de créer un service spécialisé pour résoudre ces dossiers par une véritable médiation, ou par la nomination d'un médiateur pour régler ces problèmes. Il lui demande de lui préciser sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118481

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10222

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)